

RÉSOLUTION 2022-02

DEMANDE DE GARDER LA RACE, LA RELIGION ET LA CULTURE COMME THÈMES CENTRAUX AU COURS PROPOSÉ SUR LA CITOYENNETÉ.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec ait décidé de dénoncer le programme tout entier d'Éthique et culture religieuse plutôt que de traiter des questions d'avancement social et d'actualités;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec juge approprié de créer inutilement un nouveau programme, dans le cadre d'une pandémie mondiale, et d'une pénurie d'enseignants ayant été seulement aggravée par la *Loi 21*;

ATTENDU QUE le cours proposé en guise de remplacement, tel qu'il a été publié, met l'emphase sur la culture et la citoyenneté québécoises;

ATTENDU QUE le Québec soit la demeure d'une panoplie de races, de religions et de cultures;

ATTENDU QUE ces aspects de l'identité personnelle sont déterminants dans la formation de l'éthique, des mœurs et des processus de réflexion;

ATTENDU QUE le maintien de bonnes relations interpersonnelles et le fait d'être un citoyen du monde qui soit responsable, acceptant, et respectueux d'autrui de même que de soi-même;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec déclare que le Québec est « une société ouverte et inclusive » qui « reconnaît et accorde une valeur à la diversité culturelle ».¹;

ATTENDU QUE *Le racisme au Québec : Tolérance zéro – le rapport du Groupe d'action contre le racisme (GACR)* stipule que les préjugés racistes et la discrimination se poursuivent², et que les problèmes liés au racisme et à la discrimination doivent être inclus à l'échelle du programme scolaire;³

PAR CONSÉQUENT, qu'il soit résolu que la **Fédération québécoise des associations foyers-écoles inc.** recommande fortement au ministre de l'Éducation du Québec :

- que la race, la religion et la culture demeurent les thèmes au cœur du nouveau cours sur la Citoyenneté;

¹Racism in Québec: Zero Tolerance - the Report of the Groupe d'Action contre le racisme (GACR) p.7

²Ibid.

³Ibid., p.27

- que les mesures n° 10 et 17 du *Rapport du GACR** soient mises en œuvre dans le cadre du nouveau cours sur la Citoyenneté.

*La mesure n° 10 – Comprend les problèmes liés au racisme et à la discrimination, à l'échelle du programme scolaire.

La mesure n° 17 – Modifier le programme académique des niveaux élémentaires et secondaires afin de procéder à la mise à jour des concepts liés à l'histoire, aux cultures, au patrimoine et aux réalités actuelles des peuples autochtones du Québec et du Canada, et de leurs incidences sur la société.